

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-50

Séance du jeudi 28 mai 2026 à 18h00

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 mai 2026 par M. Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

**Présents :** Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Julia Grassler, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

**Représentés :** Michel-Pierre Pécol par Olivier Bridelance, Caroline Sauer par Cloé Dimier

**Secrétaire :** Elisabeth Martin

**2026-50 : Actualisation du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

a/ Deux délibérations de créations de postes (2026-24 et 2026-25) au 1<sup>er</sup> juin 2026 ont été adoptées lors du Conseil municipal du 30 mars dernier afin de mettre en adéquation la catégorisation des emplois et le grade de chacun des deux agents en étant titulaires.

b/ Leur adoption était nécessitée par la préconisation émise à ce propos par le CST auquel avait été soumise le 10 mars 2026 la nouvelle organisation des services.

c/ Venant de fait en « annule et remplace » des deux délibérations prises antérieurement pour les deux mêmes postes, occupés par les deux mêmes titulaires, chacune des deux délibérations 2026-24 et 2026-25 aurait dû spécifier explicitement se substituer à celle ayant porté initialement création du dit poste.

d/ Comme la rédaction des délibérations 2026-24 et 2026-25 n'explique pas cette notion de remplacement, il est indispensable de pallier ce manque.

En conséquence, **Monsieur le Maire indique la nécessité de procéder à la suppression au 1er juin 2026 des deux postes remplacés à cette même date par ceux créés via les délibérations 2026-24 et 2026-25 adoptées le 30 mars 2026, à savoir :**

a/ Le poste d'adjoint administratif concernant l'agent chargée d'accueil et référente Ressources Humaines, créé le 4 septembre 2025 (délibération 2025-79).

b/ Le poste d'agent chargé des Equipements Touristiques concernant l'agent responsable du service développement local et valorisation touristiques créé le 25 août 2020 (délibération 2020-37).

Après délibération, le conseil municipal approuve ces dispositions.

VOTANTS 11          POUR 11          CONTRE 0          ABSTENTION(S) 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 28 mai 2026,

Monsieur Rémi Goube

Maire

